

(Pétition 37/2005)

Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Commission des Pétitions

(Audience du 19 décembre 2007 après midi)

Je suis, ce soir, le porte-parole de tous les militants de MARDIÉVAL, de celles des associations avec qui nous sommes alliés dans la lutte, et de milliers de citoyens attachés à la préservation de la Loire. Tous tiennent d'abord à vous remercier pour le travail considérable qui a été réalisé, pour la qualité de ce travail, et pour la qualité des interlocuteurs rencontrés, qu'ils ont apprécié à tous les niveaux de responsabilité. Ainsi que pour la remarquable "transparence" de vos actions.

Ce long travail pour comprendre et déclarer recevables nos pétitions, pour en instruire les contenus, puis pour auditionner les parties et conduire une mission d'enquête sur le terrain, aboutit aujourd'hui à l'examen d'un rapport dont le projet nous a été communiqué. Très clair et facile à suivre, ce document prouve une écoute précise, une appréhension réaliste des situations et la capacité à formuler avec intelligence des synthèses équitables, centrées sur **ce qui est avéré et sur ce qui est important**. Et il formule des recommandations sans concessions, dès lors que les directives européennes sont potentiellement violées.

En en prenant connaissance, chacun peut en son for intérieur regretter que les arbitrages rendus n'aient pas répondu exactement à l'intégralité de ses attentes. Mais tous doivent s'accorder sur un constat : **l'essentiel y est !**

En effet, les recommandations les plus sévères devraient porter un coup fatal au projet de franchissement de Mardié, et mettre à ceux de Baule et de Sully des conditions à priori insurmontables. L'intégrité de la Loire, c'est la première et la plus importante des nécessités, et sur ce point, le rapport donne pleinement raison aux pétitionnaires.

Deux de ces franchissements auraient permis le bouclage à terme d'un Grand contournement routier d'Orléans portant d'autres graves menaces d'atteintes aux milieux naturels en Sologne et en forêt d'Orléans : leur rejet condamne "de facto" cet insoutenable "périphérique" ! Projet qui finalement fait l'unanimité contre lui... puisque même les élus du Département, qui l'ont qualifié et appelé de leurs vœux jusqu'en 2004, feignent maintenant d'en rejeter l'existence... au moins avant 2015 !

En condamnant ces projets anachroniques, "non durables", et "incompatibles avec les Directives européennes de protection de la nature", vous relayez nos combats citoyens justes, que les autorités françaises, malgré le "Grenelle", s'obstinaient à disqualifier ; mais vous créez aussi une "jurisprudence" majeure qui servira longtemps la cause des défenseurs de l'environnement en France : c'est tout à votre honneur et à celui d'une institution qui justifie ainsi sa vocation, et son rôle d'arbitre "au-dessus de tout soupçon".

Merci, et merci aussi pour votre attention !